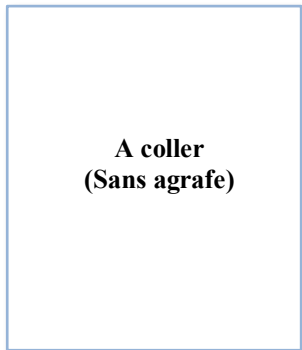


FICHE INSCRIPTION
Attestation Technique Préalable niveau 2
ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS



SESSION DU __ et __ / __ / __



Mention (A entourer) : AMCI - AEC - AMCX

Option technique présentée (entourez) :

AMCI : Taichi Chuan - Hsing I - Bagua Zhang - Yi Quan

AEC : Qi Gong

AMCX : Shaolin Chuan - Wing Chun - Jeet Kune Do - Shuai Jiao

Style (détaillé) présenté à l'examen

Ex AMCI : Yang Zhen Duo- Yang Sao Hou – Cheng Man Ch'ing, Chen Peiju, Zhao Bao , etc.....

N° complet de licence fédérale :

Association de rattachement

Nom (*en capitale svp*) : Prénom (*en capitale svp*) :

Date de naissance : __ / __ / ____ Tél portable : ____ / ____ / ____ Autre Tél : ____

Mail :

Profession :

Adresse : Code Postal Ville

Informations spécifiques :

Adaptation handicap :

Autres :

APPRENTISSAGE

Style(s) pratiqué(s) :

Début d'apprentissage : Début d'enseignement ? assistant / professeur principal ?

Maîtres ou professeurs d'apprentissage ? (si plusieurs, les citer et préciser les dates ou périodes correspondantes)

Noms de leur(s) professeur(s) :

Autres disciplines pratiquées ? Professeur

Les enseignez-vous ? depuis quand ?

DIPLOMES ET PROJETS

Avez-vous déjà passé une ATT ou un duan ? Précisez option et niveau : Date :

Avez-vous obtenu une ATT ou un duan ? Précisez option et niveau : Date :

Autres diplômes sportifs ?

Projet CQP en (entourez) : 2022 2023 + tard

PROFESSEUR DU CANDIDAT

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : ____ / ____ / ____ Mail :

Diplôme ou ATT obtenu (dans la discipline concernée) : En date du : __ / __ / ____

Signature du professeur (obligatoire) :

En l'absence de signature du professeur,
joindre une lettre justificative

Je m'inscris au passage de l'ATT et joins les pièces constitutives du dossier et mon règlement selon les conditions ci-après, deux mois avant la session.

Je m'engage, si j'enseigne un second Art Chinois - autre que celui pour lequel j'aurai obtenu l'ATT - à repasser une ATT dans la mention pour valider mon diplôme sur cette option supplémentaire.

A..... le __ / __ / ____

Signature du candidat :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Attester de plusieurs années de pratique auprès d'un professeur diplômé dans la discipline présentée (fiche d'inscription).
- Etre licencié(e) Faemc.

Pour les sessions ayant lieu en début d'année scolaire, les associations doivent commander à part et en priorité (dès septembre) les licences des pratiquants inscrits à un examen.

- Renvoyer à l'IFRaemc, le dossier d'inscription complet au plus tard **deux mois avant la date de l'examen** (la fiche de candidature dûment complétée, co-signée et accompagnée du dossier demandé), en précisant à quelle session vous souhaitez-vous présenter.

Le dossier comprendra :

1. La présente fiche de candidature complétée et co-signée
2. La photocopie* des 2 côtés de votre Licence Fédérale, avec le timbre de l'année en cours

Les associations doivent demander en priorité en début de saison les timbres des candidats

3. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique, de l'année sportive en cours (photocopie)
4. Deux chèques :

- Frais de dossier : 70€ (ou 40€ si 3 timbres licence*) à l'ordre de la Faemc (non remboursables)
- Frais d'examen : 80€ à l'ordre de la Faemc

5. En AMCI si votre partenaire est également candidat merci de nous préciser son nom :

* Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 30€ sur leurs frais de dossier.

Désistement : Les chèques d'inscription sont mis à l'encaissement dans le mois précédent les examens. Les frais de dossier ne sont pas remboursables (traitement administratif). Jusqu'à six semaines avant l'examen, en cas de désistement justifié, seuls les frais d'examen sont remboursés ; au-delà, les frais d'examen restent dus, sauf cas de force majeure justifiée. Il n'y a pas de report possible.

Nous rappelons que chaque session d'ATT permet le passage d'un nombre limité de candidats.

Seuls les dossiers complets et reçus dans le délai imparti sont considérés comme inscriptions fermes et définitives (sous réserve de places disponibles).

Au-delà, les candidats seront invités à se présenter à la prochaine session.

Seuls les candidats munis de leur convocation (et non d'un accusé de réception) ont accès aux épreuves. (L'accusé de réception est un outil de suivi du dossier ; il atteste que le dossier est arrivé mais pas encore validé, ex : pièces manquantes,...).

La convocation est envoyée cinq semaines minimum avant l'examen.

Chaque session peut rassembler jusqu'à 200 candidats et 60 membres de jurys.

L'attention de chacun de vous au respect des délais et du dossier de candidature participe à une préparation favorable et au bon déroulement des sessions.

Nous vous en remercions, nous vous souhaitons une bonne préparation et serons heureux de vous accompagner dans votre projet.



IFRaemc

01 40 26 94 55

formation@faemc.fr

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », toute personne a la possibilité d'accéder aux informations la concernant et de les rectifier si elle le juge nécessaire. Ce droit d'accès s'effectue en nous adressant une demande à dpo@faemc.fr pour exercer votre droit d'opposition. En aucun cas, la FAEMC ne vend les données personnelles qu'elle collecte.